# Descriptif type : Allura flex 0.55

**Revêtement de sol LVT U3 P3 en dalles ou en lames plombantes amovibles**  
Fourniture et pose de dalles ou de lames PVC plombantes validées par **un Avis Technique** et revendiquées apte à l'emploi dans les locaux classés au plus **U3 P3 E1/2 C2** type **Allura flex 0.55.**

D’une **épaisseur totale de 4 mm**, ce revêtement de sol LVT en pose plombante sera doté d’une **couche d’usure de 0,55 mm** en PVC compact transparente groupe T d’abrasion et d’une armature en voile de verre lui conférant une parfaite **stabilité dimensionnelle ≤ 0,05 %** et une excellente **résistance au poinçonnement rémanent ≤ 0,10 mm**. Pour finir, Allura flex 0.55 **classé Bfl-s1** selon la norme de réaction au feu, bénéficiera d’une **résistance à la glissance R10** et d’une **efficacité acoustique 14 dB.**

Avec ses **54 références** pouvant être **chanfreinées 2 ou 4 côtés** et ses **9 formats différents**, Allura flex 0.55 vous donnera accès à une liberté de réalisation illimitée, pour une réponse à chaque besoin.

**Fabriqué en Europe** à partir de **matières premières garanties sans phtalate** et intégrant **20 % de contenu recyclé** dans sa masse surfacique, Allura flex 0.55 est **conforme à la réglementation REACH** (3).

Avec un taux d’émissions **COV à 28 jours < 20 µg/m3** dans l’air intérieur, il est **classé A+**.

Il disposera d’une protection de surface de type polyuréthane (PUR) qui le protégera des rayures et des taches dans le temps, facilitera son entretien et lui évitera l’application d’une métallisation pendant toute sa durée de vie.

Il bénéficiera d’une **garantie de 7 ans** et pourra obtenir **une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires** (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant (1)).

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont **recyclables** via notre programme **Tournesol** (2).

**Mode de pose & entretien**

**Pose maintenue :**

Mise en œuvre et type de fixateur (type 542 eurofix tack plus ou équivalent) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12 et de l’Avis Technique du CSTB : n°12/22-1816\_V2. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l’entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu’implique le classement E.E1 ou E2 : pose à joints vifs. Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : plinthes, plinthes complètes ou plinthes décoratives PVC.  
  
**Nettoyage et entretien :**

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant.  La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

*(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur* [*www.forbo-flooring.fr*](http://www.forbo-flooring.fr)*).*

*(2) Linoleum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante.*

*(3) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH.*